Alter
Le syndicat Pilote.

Rungis, le 6 janvier 2020

Communiqué de presse

Après les 5, 10, 17 et 28 décembre**, ALTER appelle à nouveau tous les pilotes d'Air France à cesser le travail et manifester le 9 janvier,** au côté de tous les salariés français, contre la réforme des retraites.

Cette contre-réforme est condamnable au motif qu'elle brise le lien social du pays et met en œuvre une rupture générationnelle chez les salariés.
Le projet du gouvernement de restreindre les hauts salaires (dont font partie les pilotes) à des cotisations restreintes à 3 PASS (plafond annuel de la sécurité sociale) tout en détruisant leurs caisses complémentaires (dont la CRPN, Caisse de retraite des personnels navigants) n'a pour seul but que de les pousser dans les bras des fonds de pension, dont BlackRock France qui a la chance d'avoir vu son président élevé au rang de chevalier de la Légion d'honneur.

Certains claironnent que notre CRPN est sauvée depuis les engagements pris le 23 décembre dernier par le Gouvernement.
Non seulement ces promesses ne parlent que d'ajustements post-loi par ordonnance (donc à la totale main du Gouvernement, y compris s'il s'agissait de supprimer les dispositions spécifiques accordées aux navigants), mais il convient de dénoncer le sacrifice fait par les négociateurs des générations nées après 1987, qui devront payer le maintien des dispositions relatives aux pensions des plus anciens.

À ce jour, et malgré de vagues engagements, notre caisse complémentaire, si elle devait être maintenue selon les termes de la lettre d'engagement du Gouvernement, serait en danger dès 2035, du fait d'une baisse significative des cotisations, salarié et employeur. Ce seront donc les générations nées après 1975 qui se verront impactées directement par la rupture de l'équilibre financier de la CRPN. Sous couvert de négociations catégorielles aboutissant à l'illusion d'une victoire syndicale, le gouvernement a donc maintenu son objectif initial qu'il entend appliquer à tous les Français nés après 1975.

Si elles devaient être entérinées, de telles baisses de cotisation sonneront le glas des caisses de retraite. ALTER exige donc de la direction d'Air France qu'elle s'engage à maintenir ses cotisations globales employeur pour nos retraites (CRPN et retraite générale) à hauteur des 25 % actuels.

Si le gouvernement est loyal dans ses engagements et si la direction d'Air France est cohérente avec sa volonté affichée de maintenir le régime spécifique des retraites des navigants, alors, cette revendication sera entendue et mise en œuvre.

Dans le cas contraire, nous aurons la preuve de la mort annoncée de notre CRPN avec la complicité du SNPL qui accepte finalement les cadeaux faits aux employeurs, Air France en particulier, dès lors que leurs représentants, suffisamment âgés pour ne pas être impactés, auront égoïstement sauvé les conditions de liquidation de leur retraite ainsi que le niveau des pensions associées.

Union syndicale Solidaires
Alter Le syndicat Pilote
Appli ALTER
5 rue Walter Gropius CP 80215
94518 Rungis Cedex
09 81 90 34 03
contact@syndicatalter.fr